

***Position des membres de la FEDAS Luxembourg***

Depuis la mise en œuvre de la loi relative à l'Aide à l'Enfance et à la Famille (AEF)<sup>1</sup>, les organismes du secteur, membres de la FEDAS Luxembourg, ne cessent de questionner leurs pratiques, de développer de nouveaux concepts d'accompagnement et de réfléchir à la mise en place de missions transversales, nécessaires à la qualité des prestations et au bien-être des enfants et de leur famille.

L'enfant se développe dans un environnement en évolution, au sein duquel l'intervention ponctuelle ou plus durable de spécialistes est parfois requise.

La FEDAS Luxembourg soutient l'innovation et l'amélioration constante des dispositifs qui s'adressent aux enfants et à leur famille. Elle salue, en principe, toute initiative visant la prise en charge des enfants en détresse, la collecte de données et la recherche des meilleurs modes de prise en charge. Ses membres manifestent, cependant, leur incompréhension et de fortes réserves quant à certaines dispositions du projet de loi n°7189 :

- 1- Subsidiarité** : les missions du nouvel institut sont les mêmes que celles de nombreux organismes publics ou privés ainsi que de l'Office National de l'Enfance (ONE). Ne serait-il pas plus opportun de renforcer les moyens dont disposent les organismes existants et d'accélérer la mise en place, décidée de longue date, de l'Observatoire de l'Enfance et de la Jeunesse ?
- 2- Rôle de l'Etat** : l'Etat ne devrait-il pas, au travers de cet institut, concentrer son action dans les domaines de la protection de la jeunesse et du droit pénal, tout en répondant aux besoins en matière de recherche et d'innovation dans l'ensemble du champ de l'action sociale ?
- 3- Dispositif parallèle** : les missions confiées au nouvel institut recourent largement celles de dispositifs déjà en place dans les domaines de l'AEF et de la protection de la Jeunesse, mais également les missions traditionnellement dévolues au département de l'Education nationale (cf. formation scolaire et professionnelle) et au SCRIPT (innovation et recherche). Ainsi, le rôle, les missions et le champ d'action de chaque instance et le contour des prestations sont rendus plus flous.
- 4- Multiplication des dispositifs d'aide** : cette multiplication va à l'encontre des objectifs de simplification, de limitation des coûts et nuit à l'accessibilité et à la transparence de l'offre, notamment dans le domaine de la santé mentale chez les jeunes.

En conclusion, la FEDAS Luxembourg reconnaît l'importance de développer de nouvelles compétences au sein des systèmes de l'AEF et de la protection de la jeunesse. Elle regrette la forme prise par le développement de ce nouvel Institut qui vise à concentrer des ressources dans l'intérêt de ses seuls usagers, de manière non-harmonisée avec les dispositifs et les acteurs en place (qu'ils soient privés ou sous l'égide de l'Etat), au détriment de la notion de service public d'intérêt général et d'égalité de tous les enfants et jeunes présents sur le territoire du Grand-Duché du Luxembourg devant le service public.

Howald, le 3 mai 2019

---

<sup>1</sup> Loi du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille.